DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

RÈGLEMENT DU CHALLENGE U11F
SAISON 2023 / 2024

Article 1 - Titre
Le District du Val-d'Oise organise annuellement, dans sa phase départementale, le Challenge U11F, réservé aux seules équipes exclusivement féminines des clubs relevant de son territoire et évoluant en critérium U11F.
La Ligue de Paris Ile de France se chargera de l'organisation régionale.
Cette compétition est prioritaire sur l'ensemble des autres rencontres, plateaux ou autres rassemblements organisées par le District.

Article 2 - Administration
Les commissions Football d'Animation et Féminines du District sont chargées de la mise en place de cette épreuve dans le respect du présent règlement.

Article 3 - Système de l'épreuve
Elle est réservée aux U10F-U11F jouant régulièrement les critériums.
La compétition se déroulera le samedi matin sur plusieurs centres.

Dates :
Tour de qualification : **09/03/2024**
Finale Départementale : **27/04/2024**

La qualification de l'équipe à la Finale Régionale du Challenge U11F Ile de France dépendra :

- du **classement** sur la Finale Départementale (1 à 4 dans chaque challenge)
- de **l'inscription** du club au **Programme Educatif Fédéral** avant le début 2ème phase (critère Éliminatoire si non respecté).

La liste des équipes qui représenteront le District à la Finale Régionale sera validée par le Comité Directeur sur proposition de la Commission Football d'Animation féminine, en respect des critères énoncés ci-dessus.

Challenge U11F Tour de qualification

Toutes les équipes inscrites en 1ère phase sont réparties en poules de 3 ou de 4 équipes.
Après vérifications administratives, la première équipe de chaque poule sera qualifiée ainsi que les meilleures deuxièmes des groupes de 4 pour arriver à 8 équipes qualifiées pour la Finale Départementale du Challenge U11F.

En conséquence, le (ou les) meilleur(s) deuxième(s) des poules de 4 sera (seront) qualifié (s) pour la Finale Départementale et départagé(s) de la façon suivante :

1. Par la somme des points acquis respectivement, pour autant qu'elles aient joué le même nombre de rencontres.
2. Par la jonglerie de leurs 8 meilleures joueuses (voir règlement de la jonglerie). Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte du meilleur total de la 9 + 10 + 11 + 12ème joueuse. Toute joueuse absente se verra attribuer un total de 0 point à la jonglerie.
3. Par le plus grand nombre de buts marqués.

Une épreuve de jonglerie sera réalisée impérativement avant les rencontres.

Si plusieurs équipes d'un même club sont engagées, ces équipes se retrouveront dans la même poule, un club ne pouvant présenter qu'une équipe en Finale Départementale du Challenge U11F.

Finale Départementale

Voir règlement spécifique

Article 4 - Engagements

A) - La compétition est ouverte à tous les clubs du District. Les ententes validées par le Comité de Direction avant le 31/01/2024 sont autorisées à participer.

B) - Chaque équipe engagée en Critérium U11F est automatiquement engagée en Challenge U11F **Néanmoins, le Club devra avoir au moins 8 licenciées (U10F/U11F) au 31/01/2024 pour participer.**

C) - La Commission, après réception des engagements, peut refuser les clubs qui ne sont pas en conformité avec les règlements de la F.F.F., de la L.P.I.F.F. et du District du Val-d'Oise de Football.

Article 5 - Horaires

Les rencontres se jouent et débutent aux jours et heures fixés par la commission Féminines.
Durée des rencontres :

Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

Un délai de 15 minutes est accordé pour commencer un match. Au-delà de ce délai, les équipes non présentes sur le terrain, seront considérées comme forfait.

Article 6 - Déroulement des épreuves

Conformément aux préconisations DTN, il est fortement conseillé aux clubs de présenter des équipes composées de 12 joueuses dès le début de la compétition au niveau départemental.
Pour chaque tour, une feuille d'engagement pré-imprimée concernant le nom du club et le n° de l'équipe concernée ainsi qu'une feuille récapitulative sont adressées à chaque club recevant un centre.
Chaque éducateur devra compléter la feuille d'engagement concernant son équipe avec les noms, prénoms et n° de licences de **6 joueuses au minimum et de 12 joueuses au maximum.**
Conformément au règlement, chaque feuille d'engagement doit être obligatoirement contrôlée avec les licences issues de Footclubs Compagnon ou liste avec photos extraite du Footclubs avant le début des rencontres.
Les joueuses doivent être qualifiées suivant les règlements généraux.
En cas de non-respect, l'équipe sera automatiquement disqualifiée par la Commission Féminines.
Chaque club recevant un centre doit impérativement garder 1 copie de tous les documents du centre jusqu'à l'homologation des résultats du tour concerné, sous peine de disqualification de l'ensemble des équipes présentes sur le site

RECOMMANDATIONS

- Terrains :

Il est demandé aux organisateurs de prendre toutes les dispositions pour que les supporters et parents accompagnant les équipes n'aient pas accès aux terrains.
- Fixation des buts :

L’attention est de nouveau attirée sur l’obligation d’ancrage des buts mobiles de manière à assurer la stabilité de l’ensemble du portique suivant les normes officielles.

Article 7 - Qualification

U10/U11 Filles : nées en 2014 et 2013
U9F : nées en 2015 dans la limite de 3 par équipe.
Les joueuses ne peuvent participer à l’épreuve que pour un seul club au cours de la saison.
Pour participer au challenge U11F, TOUTES les joueuses doivent impérativement posséder une licence validée et être qualifiée au jour de la compétition. Chaque éducateur devra être mesure de présenter les licences via l'application Footclubs Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs.
A défaut de présentation de ces documents, ces joueuses ne pourront prendre part à la rencontre (RS DVOF 2021-2022). Suivant le Règlement Sportif du DVOF, dans le cas de participation d’une joueuse non qualifiée, l’équipe correspondante sera disqualifiée.

Article 8 - Règlement

Décompte des points :
- pour une victoire : 3 points
- pour un nul : 1 point
- pour une défaite : 0 point
- pour un forfait ou un déclassement : -1 point (match gagné pour l’adversaire 3 buts à 0 et 3 points attribués)

Lors du tour de qualification si deux ou plusieurs équipes se trouvent à égalité de points, elles sont départagées de la façon suivante :
1)- par la somme des points acquis pour les seuls matches ayant opposé les équipes à départager.
2)- par la jonglerie de leurs 8 meilleures joueuses (voir règlement de la jonglerie). Si l’égalité subsiste, il sera tenu compte du meilleur total de la 9 + 10 + 11 + 12ème joueuse. Toute joueuse absente se verra attribuer un total de 0 point à la jonglerie.
3)- par le plus grand nombre de buts marqués au cours de l’ensemble des rencontres du groupe.
4)- par la différence de but au cours de l’ensemble des rencontres du groupe.
5)- par le plus petit nombre de buts encaissés au cours des rencontres du groupe.
6)- l'équipe ayant la plus jeune licenciée
Les critères 2 et suivants seront appliqués pour départager les équipes à égalité de points mais de groupes différents.

Finale Départementale : voir règlement spécifique.

*Règlement de la jonglerie :

Pour "les contacts pieds" : le pied doit être reposé au sol après chaque contact
Tour de qualification
30 contacts pied droit au maximum (départ avec le pied, aucune surface de rattrapage)
30 contacts pied gauche au maximum (départ avec le pied, aucune surface de rattrapage)
30 contacts tête au maximum (départ avec les mains).
Lorsque le maximum n’est pas obtenu au premier essai, un deuxième essai est accordé.
Il sera tenu compte des 8 meilleurs jongles par équipe.
Les épreuves de jonglerie seront réalisées avant le début des rencontres par le responsable de centre.

Article 9 - Sanctions/Amendes

Forfait d'une équipe : (cf annexe financière du DVOF)
Phase District **: 25 €**
Absence Finale : **400 €**
Abandon de terrain au cours de la compétition par l'une des équipes engagées : dossier transmis à la Commission de Discipline. Les litiges et réclamations sont examinés à la fin de chaque rencontre par la Commission Féminines du District du Val-d'Oise.

Article 10 - Arbitrage

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par :
1 -un arbitre officiel de Football d'Animation
2 -toute personne licenciée de +16 ans, d'un club ne participant pas à la rencontre

Article 11 – Application des Règlements

Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par la Commission Féminines.
La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.